

Le pôle médical et une maison seniors à l'ordre du jour du Conseil

Présentation du budget pôle médical :

Alors que les travaux avancent, que la structure prise en charge par l'entreprise Bruyère se met en place et que la couverture par l'entreprise Chambert devrait se faire en avril prochain, le pôle médical est l'objet d'un budget annexe qui a été présenté et approuvé à l'unanimité des membres présents. Les réunions de chantier se déroulent chaque vendredi matin et permettent de voir l'évolution des travaux.

Pour la section de fonctionnement: les dépenses et recettes s'équilibrent à 18 352.15 €

Pour la section investissement: les travaux (essentiellement de la 2ème tranche) s'élèvent à 470 000 €. Ils sont financés par les subventions (Etat, Région, Département et Communauté de Communes) et un prêt de 136 000 €.

Le projet de Maison Seniors présenté au Conseil

Une rencontre a eu lieu avec Mrs Manevy et Court qui ont le projet de création d'une maison Seniors. Un certificat d'urbanisme a été déposé par leurs soins afin de connaître si l'ancienne école publique était susceptible de convenir à cette opération. Celui-ci étant positif à condition que l'existant du bâti soit conservé, ils sollicitent le conseil pour l'achat de la bâtisse. Ils soulèvent deux autres questions pour finaliser le montage financier :

- le montant de la taxe d'aménagement : pas d'exonération possible, c'est la délibération du conseil Municipal du 29/11 dernier qui s'applique.
- le montant de la participation à l'assainissement collectif : l'actuel bâtiment est raccordé, un droit de branchement ayant été réglé à l'époque du raccordement. Quelle règle appliquer à cette situation un peu exceptionnelle ? Lors du conseil municipal du 29/11/2018, il avait été décidé que le montant de la PAC serait discuté à partir du 5ème logement. Le Conseil Municipal, compte tenu du caractère social du projet, décide de facturer la PAC comme suit, le 1er logement étant déjà réglé - 1800 € pour le 2° logement et 2 fois 1000 pour les 3° et 4° logements. A partir du 5° : 100 € par logement soit un total de 4 600 € si 12 logements sont créés.

Les deux salles affectées au RPE et aux Amis laptois pourraient être intégrées dans ce projet, les conditions d'utilisation restant à définir.

Après divers échanges, M. Gire demande au Conseil de se prononcer sur la mise en vente de ce bâtiment dans les mêmes conditions de publicité que pour l'ancienne cure. A l'unanimité des membres présents, le conseil se prononce favorablement.

Les questions diverses sont ensuite abordées :

- Mme et M. Teglas souhaitent acquérir l'ancienne cure où se trouvent leur logement actuel et le cabinet médical. Le conseil a donné son accord pour lancer la procédure c'est-à-dire diffuser l'annonce avec offre à faire dans le délai d'un mois .
- La commission du petit patrimoine a arrêté le plan d'aménagement de la place du Foyer. Les places de parking supprimées seront remplacées par celles créées vers les anciens garages communaux. Une proposition de fresque sur les 2 fenêtres du centre socio-culturel a été demandée.
- Travaux assainissement Verne : Une réunion pour le démarrage des travaux est programmée semaine 11. Une réunion aura lieu mardi 12 mars à 14 heures sur place avec le responsable du bureau d'étude CETI
- Dans le cadre de la semaine contre le racisme qui se déroulera du 18 au 24 mars, le Conseil Municipal souhaite organiser une petite manifestation en associant les enfants des écoles. Un arbre sera planté à cette occasion.

- Accord pour la location de l'appartement N°3 de l'ex-caserne à compter du 1er avril 2019 à Arouna Coulibaly pour un montant de 250 € par mois
- Anthony Mounier a présenté ensuite au Conseil l'avancée du travail de la commission aménagement du territoire sur la question de l'adressage. La démarche est validée par l'ensemble du Conseil, un budget sera prévu pour cette opération.